DE COMMERCE
924031 | 4 DEC.92

SOCIETE BELVER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 F
SIEGE SOCIAL : Route de Challans
85230 BEAUVOIR SUR MER

R.C.S. : LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
Le 4 novembre,
A 11 heures.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a procédé à un remaniement dans la composition du Conseil d'administration, se sont réunis au siège social :

- Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU,
- Madame Sylvie THIBAUDEAU,
- Monsieur Robert GAUTHIER,
- Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE.

Seuls administrateurs de la Société à l'effet de nommer les membres du bureau du Conseil d'Administration et de prendre toutes les décisions concernant la direction générale de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration prient Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU, l'un des administrateurs de présider la séance jusqu'à désignation du nouveau Président du Conseil d'Administration.

I - ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Pierre PIBERNE ayant démissionné de ses fonctions d'Administrateur, démissionne de son mandat de Président.

En conséquence, le Conseil d'Administration élit Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU, Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU accepte cette nomination et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare qu'il satisfait aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat du Président du Conseil d'Administration.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU aura les mêmes pouvoirs que ceux de son prédécesseur.

Sous réserve des pouvoirs que la loi a attribué expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que du pouvoir qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société.

III - ELECTION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose que compte tenu de l'importance de la Société, estime nécessaire d'être assisté d'un Directeur Général et propose que soit nommée Madame Sylvie THIBAUDEAU, au lieu et place de Madame Denise PIBERNE, démissionnaire.

Madame Sylvie THIBAUDEAU présente à la séance accepte cette nomination et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare qu'elle satisfait aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat du Directeur Général.

Conformément à la loi, Madame Sylvie THIBAUDEAU disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

IV - REMUNERATION DU PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration décide de statuer ultérieurement sur la rémunération de Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU et de Madame Sylvie THIBAUDEAU.

V - FORMALITES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

CLOTURE

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT

Bon pour acceptation des fonctions de président

UN ADMINISTRATEUR

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.

SOCIETE BELVER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 F
SIEGE SOCIAL : Route de Challans
85230 BEAUVOIR SUR MER

R.C.S. : LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
Le 4 novembre,
A 10 heures.

Les Actionnaires de la Société BELVER, Société Anonyme au capital de 300.000 F, se sont réunis au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les Actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Pierre PIBERNE, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Denise PIBERNE a été désignée comme secrétaire par l'Assemblée.

Mademoiselle Florence PIBERNE et Monsieur Jean PITAUD, tous deux présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Les membres du bureau ainsi constitué certifient exacte la feuille de présence et constatant que l'Assemblée réunit le quorum requis, déclarent qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

Le rapport du Conseil d'administration,

La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,

Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

.../...

Puis, Monsieur Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Modification dans la composition du Conseil d'administration,
- Nomination d'un quatrième Administrateur,
- Pouvoirs à donner pour procéder aux formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'ordre du jour de la présente Assemblée et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Le Président invite les actionnaires à se prononcer sur les résolutions préparées par le Conseil d'administration conformément à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve en tant que de besoin les termes dudit rapport ainsi que les propositions qui y sont contenues et qui font l'objet des résolutions suivantes.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre PIBERNE de ses fonctions d'Administrateur, nomme en son remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 :

- Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU,

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur Jean-Pierre PIBERNE.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU, présent à la séance, remercie les actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare accepter cette nomination et déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

.../...

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Madame Denise PIBERNE de ses fonctions d'Administrateur, nomme en son remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 :

- Madame Sylvie THIBAUDEAU,

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Madame Denise PIBERNE.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Madame Sylvie THIBAUDEAU, présente à la séance, remercie les actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare accepter cette nomination et déclare n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Mademoiselle Florence PIBERNE de ses fonctions d'Administrateur, nomme en son remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 :

- Monsieur Robert GAUTHIER,

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Mademoiselle Florence PIBERNE.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Robert GAUTHIER, présent à la séance, remercie les actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare accepter cette nomination et déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 :

- Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE,

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

.../...

Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE, présent à la séance, remercie les actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare accepter cette nomination et déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, compte tenu des décisions qui viennent d'être prises, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités requises par la Loi.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS